



LA POSTE

PHIL@POSTE

Communiqué de presse

Octobre 2018

## Déclaration universelle des droits de l'homme 1948-2018

Le 11 décembre 2018, La Poste émet un timbre à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.



*Visuel d'après maquette/ disponible sur demande*

### Un peu d'histoire

Fondée en 1945 sur les décombres de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU aspire à libérer le monde de la peur et de la barbarie en remplaçant le régime du droit du plus fort par celui de la force du droit. Pour ce faire, les Nations Unies décident de rédiger un texte de référence qui formera « l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations ». Un comité de

3/5 Avenue Gallieni - Immeuble ORSUD - 94257 GENTILLY CEDEX- Tél. : +33 (0)1 41 87 13 04- Fax : +33 (0)1 41 87 13 69  
La Poste - Société anonyme au capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS PARIS  
Siège social : 9 rue du Colonel Pierre Avia- 75757 PARIS CEDEX 15 - Tél: +33 (0)1 55 44 00 00 -Fax : +33 (0)1 55 44 33 00

rédaction est formé, sous la présidence d'Eleanor Roosevelt, composé de 18 membres dont le Français René Cassin, juriste et résistant, ancien délégué français à la SDN et futur prix Nobel de la paix. Le 10 décembre 1948, les 30 articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme sont présentés à Paris, au palais de Chaillot. En précisant que « les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits », l'article 1<sup>er</sup> s'inspire directement de son illustre devancière, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Lui succèdent le droit à la liberté, l'interdiction de l'esclavage, de la torture, de l'arrestation arbitraire, la liberté de pensée, de culte, de circulation, le droit au travail, à l'éducation, etc. Mais la force de ces principes est limitée : bien que présentée comme le fondement de l'œuvre législative de l'ONU, cette déclaration demeure symbolique car elle n'a pas de valeur juridique. Inspirant ensuite une Déclaration des droits de l'enfant (1959) et un Pacte international relatif aux droits économiques et sociaux, civils et politiques (1966), aux dispositions théoriquement contraignantes pour les pays signataires, la **Déclaration universelle des droits de l'homme demeure un phare, une référence, la promesse d'un monde plus juste.**

© La Poste – Jean-Yves Le Naour

---

### *Les infos techniques*

**Création : Michel GRANGER**

**Impression : héliogravure**

**Format du timbre : 40,85 x 30 mm**

**Tirage : 700 000 exemplaires**

**Valeur faciale: 0,88 €**

**Mentions obligatoires : Création Michel Granger, mise en page Vicente Granger**

---

### *Les infos pratiques*

**Le timbre sera vendu en avant-première le lundi 10 décembre 2018 à :**

▪ **PARIS (75)**

**Le Carré d'Encre, de 10 h à 17 h, 13 bis rue des Mathurins, 75009 Paris.**

**A partir du 11 décembre 2018, il sera vendu dans certains bureaux de poste, à la boutique "Le Carré d'Encre", au Musée de La Poste, 21 avenue du Maine, 75015 Paris, par abonnement ou par correspondance à [Phil@poste](mailto:Phil@poste) Service Clients Z.I Avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 PERIGUEUX CEDEX 09 par téléphone au 05 53 03 17 44 et sur le site Internet [www.laposte.fr/boutique](http://www.laposte.fr/boutique)**

---

**Contact Presse Phil@poste**



**Maryline GUILLET**

[maryline.guilet@laposte.fr](mailto:maryline.guilet@laposte.fr)

Tél. 01 41 87 42 33 \* 06 32 77 39 65